Intitulé : Contrôle des acquis sur la récupération et stockage du SF6

Code formation : **CERTIFSF6-R**

Durée formation : **7 Heures**
Prérequis/Durée : **Oui / 1 Heure**

Objectifs de la formation

Renouvellement de la certification SF6 (certification valide 5 ans)
Recertification

Prérequis

Avoir réalisé le stage initial S030 et être dans les 5 ans de validité du certificat SF6.
Ressources : Ce stage comporte un rappel théorique repris de la formation initiale S030.
Vous pourrez trouver également des ressources en suivant les liens ci-dessous :

- Visite interactive des gestes pratiques pour la certification SF6 (disponible via votre accès PROPULSE)
- Le e-learning pour le distanciel pour la certification SF6 (S030) (disponible via votre accès PROPULSE)

Contenu de la formation

Le contrôle des acquis portera sur :
- la connaissance de la théorie.
- la maitrise de la pratique par candidat.

Profil stagiaire

Public concerné:
- Salariés des équipes maintenance spécialisée dans les postes.
- Salariés de groupement de postes.
- Stagiaires formés à la récupération et au stockage du SF6.
- Être dans les 5 ans de validité du certificat SF6.

Compétences

Cette journée doit permettre aux salariés concernés d'obtenir une recertification valable 5 ans.

Modalités d'évaluation

Le contrôle des acquis sera composé de:

- Une heure sur de la théorie
- Une heure et demi sur de la pratique par candidat

Durée donnée à titre informatif (peut variée en fonction des personnes)

Évaluation sommative:

- Contrôle et évaluation des acquis: questionnaire à choix multiples

- L'évaluation est faite individuellement pour la théorie et la pratique
- Evaluation par questionnaire à choix multiples pour le savoir théorique
- Evaluation du geste professionnel avec grille d'observation pour la partie pratique
- Certificat de certification délivré avec une validité 5 ans

Informations complémentaires

Ce stage consiste en un rappel théorique et un examen pratique en vue d'évaluer les acquis des participants. Lorsque les résultats sont satisfaisants, les stagiaires sont re-certifiés SF6 pour les 5 ans suivant la date de réussite aux examens.
En cas de résultats non-satisfaisants, la certification SF6 n'est pas renouvelée. Dans ce cas, si le salarié doit obtenir une certification SF6 pour l'exercice de son métier, il doit suivre à nouveau un cycle initial de formation (code Stage S030) pour repasser son examen et espérer obtenir la certification SF6.